

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Milliter et agir pour réduire les inégalités en mobilisant les ressources éducatives de la culture, des sports et des loisirs, c'est ce qui réunit tous les hommes et les femmes de la Ligue de l'enseignement. Laïque et indépendante, elle implique plusieurs milliers de professionnels et des dizaines de milliers de bénévoles au sein d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale et de plus de 30 000 associations partout en France. Vous êtes membres de ce réseau. Bénéficiez de ses avantages et contribuez à la promotion de ses valeurs.

www.laligue.org



DÉVELOPPEZ VOTRE ASSOCIATION, ENGAGEZ-VOUS DANS LE SERVICE CIVIQUE

Association affiliée, vous bénéficiez de l'agrément « service civique » de la Ligue de l'enseignement. Cet agrément vous donne la possibilité de confier une ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes de 16 à 25 ans. Indemnisés par l'Etat, ils consacreront 6 à 12 mois à votre association.

La Ligue de l'enseignement se charge de toutes les démarches administratives et organise la formation civique obligatoire. Ainsi, vous n'avez plus qu'à vous consacrer au projet. Vous trouverez auprès de votre fédération départementale toute l'aide nécessaire pour saisir cette opportunité et réussir une expérience à la fois utile aux jeunes et à votre association.

LE SERVICE CIVIQUE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

UTILE À TOUS

POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

Quelle que soit la taille de votre association : vous êtes concernés. Que vous n'impliquiez que des bénévoles ou que vous fassiez aussi appel à des salariés, vous pouvez renforcer votre équipe par des jeunes volontaires. Pour leur offrir des missions utiles et enrichissantes, la Ligue de l'enseignement vous aide à les définir. Un catalogue national des missions est à votre disposition sur www.service-civique.laligue.org. Conçu par des associations locales déjà engagées, vous pouvez vous en inspirer.

En se chargeant de toute la gestion administrative et financière du service civique, la Ligue de l'enseignement vous permet de vous consacrer à l'accompagnement des volontaires.

La Ligue de l'enseignement organise les formations civiques obligatoires pour vos volontaires tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes, impliqués comme eux.

La Ligue de l'enseignement a décidé de formaliser et de partager sa conception du service civique dans une charte éthique. Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat doit renforcer la vie associative.

POUR TOUS LES JEUNES

Quel que soit leur profil et leurs projets personnels ou professionnels, seuls la motivation et l'engagement comptent. Le service civique, c'est l'opportunité, pour chacun, d'acquérir une expérience qui a du sens.

Pour tous les goûts près de chez vous : les 30 000 associations affiliées à la Ligue de l'enseignement sont présentes sur tout le territoire et proposent aux jeunes des missions dans tous les domaines : environnement, éducation, sport, culture et citoyenneté.

La Ligue de l'enseignement s'engage, avec sa charte du service civique, à promouvoir une expérience utile aux jeunes personnellement et professionnellement. Nous ne voulons pas exploiter des jeunes volontaires comme certains abusent des stages.

Avec la Ligue de l'enseignement, en plus de leur service civique, les jeunes ont la possibilité de suivre une formation BAFA, d'animer des colos pendant les vacances, et, pour certains de commencer un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme et de la formation.